



Opération nationale concertée Sur la route, on se conduit bien!

Sainte-Julie, le 26 avril 2023 – L'ensemble des services de police du Québec, en collaboration avec les contrôleurs routiers de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), intensifieront leurs interventions et leurs activités de sensibilisation, du 28 avril au 4 mai, dans le cadre de l'opération nationale concertée Partage de la route.

Soulignant les 10 ans des opérations nationales concertées, celle-ci se déploiera sous le thème « Sur la route, on se conduit bien. » Il vise à rappeler à l'ensemble des usagers de la route, quel qu'il soit, l'importance de respecter non seulement les lois en vigueur, mais aussi d'adopter des comportements favorisant leur propre sécurité et celle des autres.

Nous sommes tous, à certains moments, un conducteur, un cycliste ou un piéton. Il est primordial de faire preuve de patience et de vigilance.

Rappelons que le principe de prudence, tel que défini par le Code de la sécurité routière, a pour objectif d'assurer la sécurité de tous sur le réseau routier. Il prévoit que chaque usager de la route, peu importe son moyen de transport, est tenu, surtout à l'égard de celui qui est plus vulnérable que lui, d'agir avec prudence et respect lorsqu'il circule sur un chemin public. N'oublions pas que l'usager vulnérable, comme le piéton, est tenu d'adopter des comportements favorisant sa sécurité.

En 2021, un peu plus de 2000 piétons ont été victimes de collisions sur le réseau routier. Il est primordial que ces usagers, qui sont vulnérables, fassent également preuve de prudence en adoptant des comportements simples.

- Traverser à l'intersection ou au passage pour piétons le plus près;
- Respecter les feux pour piétons;
- Marcher sur le trottoir ou, s'il n'y en a pas, au bord de la chaussée, face à la circulation;
- Vérifier la circulation avant de traverser (à gauche, à droite, de nouveau à gauche et à l'arrière);
- Établir un contact visuel avec les conducteurs, sinon présumer qu'ils ne les ont pas vu;
- Éviter les objets de distraction (écouteurs, cellulaire, texto, etc.) lorsqu'ils marchent et surtout en traversant une intersection;
- Être visible en tout temps (vêtements voyants, bandes réfléchissantes, etc.);
- Être vigilant en présence de véhicules lourds.

Les cyclistes étant également des usagers vulnérables peuvent aussi faire preuve de prudence par de gestes simples tels que :

- Être prévisible et signaler ses intentions;
- Être visible;
- Porter un casque;
- Respecter la signalisation et les priorités de passage.

Les partenaires s'unissent afin de sensibiliser par différentes actions de prévention et de répression l'ensemble des usagers de la route. Les zones scolaires feront également l'objet de





surveillance, les enfants sont des usagers particulièrement vulnérables du réseau routier! N'oubliez pas, que nous sommes tous, à un certain moment, un piéton, un cycliste, ou un automobiliste.

Unis dans nos actions depuis une décennie!

Faits saillants

Selon le bilan routier 2021 de la SAAQ : 68 décès sont survenus en 2021 chez les usagers vulnérables (piétons et cyclistes). Les causes les plus souvent mentionnées par les policiers concernant ces collisions routières ayant fait des victimes chez les piétons ou les cyclistes sont l'inattention et l'omission de céder le passage.

Le saviez-vous?

- Le conducteur qui immobilise sans nécessité un véhicule sur une voie de circulation réservée aux autobus, taxis ou bicyclettes est passible d'une amende.
- Si une intersection est constituée d'un panneau d'arrêt, les automobilistes et les cyclistes doivent céder le passage aux piétons.
- Lorsqu'un piéton veut traverser, il est obligatoire d'immobiliser son véhicule devant une traverse pour piétons.
- Même si le feu est vert, il est obligatoire de céder le passage aux piétons qui sont déjà engagés.
- Il est interdit de traverser un chemin public ailleurs qu'à l'intersection ou qu'au passage pour piétons.
- Avant de traverser une voie publique, le piéton doit s'assurer qu'il peut atteindre l'autre trottoir (ou l'autre zone de sécurité) avant que le feu ne passe à la main orange.
- À vélo, il est obligatoire de circuler dans le même sens que les voitures.

– 30 –

Source : Éleine Magnan, responsable des communications
Téléphone : 450 536-3333 poste 428
Cellulaire : 438 351-0583
emagnan@police-rsl.qc.ca

À propos de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

La Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, un corps de police de niveau 2 composé de 245 policiers et policières, dessert 17 municipalités : Beloeil, Calixa-Lavallée, Carignan, Chambly, Contrecoeur, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Richelieu, Saint-Amable, Saint-Basile-le-Grand, Sainte-Julie, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Varennes et Verchères. Ce territoire regroupe plus de 219 000 citoyens sur 742 kilomètres carrés.

